Conseil municipal

* * *

Réunion du Conseil municipal du 26 septembre 2026

Nombre de conseillers
En exercice : 11
Présents : 9 nombre d'élus présent physiquement au conseil
Votants : 11, nombre d'élus présents 9 dont deux avec procuration

L'an deux mille vingt-six,
Le samedi 26.09.2026 à 17 heures,
Le Conseil municipal de la commune de Saint-Colomban-des-Villards,
dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle du conseil de la Mairie de Saint-Colomban-des-Villards, sous la Présidence de Monsieur Stéphan PEZZANI, Maire, conformément aux dispositions des articles L 2121-7 à L 2121-20 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation du Conseil municipal : 22.09.2026

Présents : Stéphan PEZZANI, Ségolène COIN, Marie-France MARTIN-FARDON, Sandrine RAMOS-CAMACHO, Laurent FAVRE-TISSOT, Isabelle CHRISTIN, Ralph ROSTOLAN-BRUSQUE, Benoit FERROUD, Jean-Baptiste BROSSON

Absents : M Pascal BOZON-Mme Murielle LOEK

M Pascal BOZON donne procuration à M Jean Baptiste BROSSON

Mme Murielle LOEK donne procuration à Mme Sandrine RAMOS CAMACHOS

Formant la majorité des membres en exercice

Heure de début : 17h05

Secrétaire de séance : Ségolène COIN

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383

1-Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 29 août 2026,

Approuvé à l'unanimité,

2-Vote des nouveaux statuts du SIVAV, dans le cadre de l'Espace Valléen de la Communauté de Commune Terre De Maurienne (CCTDM),

Nous avons reçu les nouveaux statuts qui concernent l'élargissement à la CCTDM, ils ne couvrent pas toutes les compétences, il faudra se coordonner pour les autres communes. Pour St Colomban des Villards les cartes APN et hébergements touristiques ne changent pas. Choisissons d'utiliser la Communauté de Commune Terres de Maurienne pour les cartes Espace Valléen, le changement des statuts est effectué.
Approuvé à l'unanimité

3-Ressources humaines :

- Autoriser le Maire à mettre en place un régime indemnitaire d'astreinte pour les services techniques,

Pour le moment le régime indemnitaire d'astreinte n'existe pas, il est très important concernant notre déneigement et le salage, nous allons pouvoir obtenir des indemnités pour les heures exceptionnelles effectuées par nos services techniques. Le Maire va mettre en place ce régime indemnitaire.
Approuvé à l'unanimité

- Autoriser le Maire à mettre en place l'instauration des heures supplémentaires et/ou complémentaires exceptionnelles des agents territoriaux,

Il n'y a pas de délibération à ce jour pour payer les heures supplémentaires exceptionnelles effectuées par exemple par le personnel de la poste ou bien sur un poste périscolaire ou sur les supports administratifs.
Approuvé à l'unanimité

4-Domaine skiable :

- Vote des grilles tarifaires Sybelles :
  - Tarif des forfaits 2026/2027
  - Tarif des frais de secours sur pistes de ski

Nous votons les grilles tarifaires des Sybelles uniquement, les forfaits Saint-Colomban seront votés plus tard, il s'agit d'une grille publique.
Par exemple, le forfait adulte jour Sybelles sera à 60,50€, il y aura également des packs famille, enfants ou seniors, nous votons notre alignement sur les prix des Sybelles.
Concernant les frais de secours sur pistes pour la Satvac, la Samso, et la Soremet, les tarifs sont les mêmes pour tous aux Sybelles (concernant Saint Colomban-des-Villards les tarifs seront calculés plus tard ainsi que les services d'ambulance).
Approuvé à l'unanimité

- Régie du domaine skiable de Saint-Colomban-des-Villards :
  - Donner pouvoir au Maire pour recruter les CDD et CDI nécessaires pour la saison 2026/2027 à la Régie du Domaine Skiable,

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383

Nous allons publier en masse des annonces de recrutement pour l'ensemble du personnel et mise en place de la structure d'ouverture de la station de ski de Saint-Colomban-des-Villards.

- Donner autorisation au Maire pour signer une convention de prestation de la Régie du Domaine skiable pour la Commune (sensibilisation à l'environnement),

La commune a des objectifs, mettre en place une campagne de communication afin de limiter l'impact environnemental et la pollution sur les pistes de ski (flyers, mini cendriers, sensibilisation..)
Une convention va être signée entre la régie et la commune, le directeur de la régie est Mme Elodie Perrin (contrat de service public)
Approuvé à l'unanimité

5-Avis de mise en concurrence :

- Occupation provisoire de la salle hors-sac pour une activité de snack durant la saison d'hiver : autorisation pour le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer la Convention 2026/2027.

Nous souhaitons lancer un appel d'offre pour cette saison, ensuite l'année prochaine éventuellement avec du plus long terme et des investissements de la part du gérant, à réfléchir. La salle hors-sac permettra un accueil au front de neige pour les skieurs, les familles et également les personnes qui souhaitent apporter leur propre pique-nique.
Approuvé à l'unanimité

- Activité estivale d'équitation : autorisation pour le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer la convention 2027.

Après le redémarrage de cet été sur 3 jours, il a été possible pour les enfants de se promener dans Saint-Colomban à poney avec leurs parents. Nous souhaitons signer une convention pour des balades équestres cet été avec poneys et chevaux, nous avons des contacts avec le centre équestre de la Chambre, dans le cadre du partenariat une mise à disposition d'un logement pour la personne qui s'occupera du centre équestre doit être validée.
Approuvé à l'unanimité

- Navettes ski/bus pour l'hiver 2026/2027 (pendant les congés scolaires) : autoriser le maire à lancer l'appel d'offre et à signer le marché 2026/2027.

Le service de navettes reliant les hameaux à la station de ski de Saint-Colomban qui existait avant a été supprimé l'hiver dernier remplacé par des navettes en direction de Saint-François-Longchamp. Cette année nous remettons en place ce service pour desservir les gîtes, la Perrière, les hameaux, le camping. Un vrai service pendant les vacances scolaires, nous allons lancer un appel d'offre pour ce service, vecteur de remplissage et d'attractivité pour la commune.
Approuvé à l'unanimité

- Déneigement des routes et dessertes communales : autoriser le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer le marché 2026/2027,

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383

Actuellement nos services techniques effectuent le déneigement à la fraise à neige des chemins communaux. Nous lançons un appel d'offres et autorisons le Maire à signer le marché pour les routes et voies communales.
Il faut préparer le cahier des charges, la carte de la commune a été revue, digitalisée et mise à jour.
Le salage reste du domaine des service techniques, nous devons également nous adapter également en cas de faible quantité de neige ou énormément de neige.
Approuvé à l'unanimité

6-Autoriser le Maire à signer la convention 2026/2027 de financement des arrêts de bus scolaires,

Convention à signer pour l'ajout d'un arrêt au hameau de la Pierre.
Approuvé à l'unanimité

7-Gites :

- Autoriser le Maire à lancer l'appel d'offre et à signer le marché 2026/2027
  - o de convention de gestion des gîtes communaux,
  - o de convention de gestion de résidence de tourisme communale,

La mairie a déjà signé un avenant au bail pour l'ouverture du camping de Saint-Colomban cet hiver augmentant le nombre de lits à 4 ans.
Nous allons redynamiser les gîtes récupérés à La Croisée des Chemins avec une remise en état en cours avec des petits travaux de rafraîchissement qui vont démarrer. Sandrine et Marie-France vérifient tout le matériel en ce moment. Pour gérer ces gîtes 50 lits (Jeanolin 35 lits – la Pierre 15 lits) il faut avoir une convention qui sera signée par le Maire pour la gestion des gîtes avec une société robuste dont c'est le métier.
Approuvé à l'unanimité

Concernant la convention de gestion de résidence de tourisme communale, le contrat est en place d'un an renouvelable un an, nous devons prendre la décision d'autoriser le Maire à lancer un appel d'offres. Continuons-nous avec eux ou prenons-nous un nouveau prestataire ? Durant la saison d'hiver passée il manquait 40 000 € par rapport au seuil décidé contractuellement, la mairie aura donc 60 000€ à leur payer car ils n'ont pas atteint de 30 000 € le niveau de résultat décidé par l'ancien conseil plus 30 000 € de matériel. Le contrat s'arrête au 30 novembre 2026, nous devons prendre une décision de continuer avec eux ou pas. La décision va être notifiée.
Approuvé à l'unanimité

- Vote sur le changement de destination en saisonnier du gîte « Le Frumezan » et tarif mensuel,

Nous n'avons pas assez de gites classifiés en « saisonnier hiver » nous décidons du prix saisonnier de 420€ par mois qui sera ajouté à la grille tarifaire des gîtes hiver.
Approuvé à l'unanimité

- Information sur l'avancement de la vente du gîte « Le Sambuis » à Lachenal,

La mairie a signé un contrat d'exclusivité avec l'agence immobilière Rambaud à Saint- Jean-de-Maurienne, le diagnostic a été effectué nous attendons le rapport final.

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383

Dès qu'un acquéreur sera au prix de vente et prouvera la possibilité de son financement, la vente sera effectuée. Le capital obtenu permettra la rénovation de gîtes, notamment celui de la caserne avec des travaux comme les fenêtres à remplacer.
Approuvé à l'unanimité

8-Subvention aux associations : validation de la grille d'attribution des subventions aux associations suivant demandes reçues avant le 30 juin pour 2026,

Cette subvention aux associations a déjà été inscrite au budget pour un total de 23 000€, une grille tarifaire a été mise en place par l'ancien conseil, nous l'appliquons.
Quelques lignes d'attribution :
L'association des pêcheurs de l'arc 150€,
La fine équipe passe à 445€,
l'association Notre Clocher reste à 1 025€,
l'association Black Radish passe de 150 à 325€ avec possibilité d'animer un concours de fléchette ouvert au public,
La chorale La Villarine reste à 530€ de subventions il faut les accompagner pour continuer à avancer,
Les Amis des Villards conservent une subvention de 1 050€ dont 100€ pour le Téléthon,
Régul'matous reste à 200€,
Le Sou des Ecoles bénéficie de 380€,
Les 6 jours avaient obtenu une avance sur leur subvention de 230 € avec la participation DJ de 550€ prise en charge par la mairie, nous attribuons la somme de 780€, La subvention du Club des Sports des Villards passe de 15 000€ à 18 000€ car il s'agit d'un redémarrage cette année,
L'association des Anciens Combattants, la mairie participe à leur repas annuel du 8 mai à hauteur de 315€,
Association sportive de football de Cuines/La Chambre : 15 €

AFPI : subvention de 100€ et une journée de pelle mécanique reconduite.
Approuvé à l'unanimité

9-Divers.

-Les conseillers départementaux nous confirment l'obtention des subventions suivantes :
Dotation de 42 168,53€ est attribuée au titre de la répartition de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement (TADE).
3 717€ de la FDEC pour la réfection du terrain de tennis
14 240€ également de la FDEC pour le diagnostic pour la rénovation de l'église (80% du diag)

-Les travaux de rénovation de la façade de la chapelle de Lachal ont démarré et se terminent fin de semaine prochaine.

- -Un projet de rénovation de la mairie, intégrant également une solution de chauffage commune aux bâtiments de la mairie et de l'Office de tourisme, est actuellement à l'étude.

Ce projet, envisagé à moyen terme, concerne la mairie, l'Office de tourisme, la salle des fêtes et ses salles annexes. Il prévoit notamment l'isolation de la toiture et des murs de la mairie, ainsi que le remplacement des menuiseries de la mairie, des gîtes et de la Poste.

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383

- La chaudière au fioul, qui assure actuellement le chauffage de la Poste, de la mairie, de la salle des Galapias et des gîtes, est tombée en panne au printemps et a dû être remplacée.

- Concernant l'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques, l'étude comparative est toujours en cours, les rencontres avec les prestataires devraient se terminer prochainement afin de pouvoir comparer les solutions proposées.

- Concernant la rencontre du 14 septembre 2026 avec l'Espace Valléen, nous avons proposé des idées avec la commune de Saint-Alban à l'aide de fiches, nous avons identifié 2 projets dont celui de la subvention pour des bornes de recharge pour vélos à assistance électrique et la réfection de la salle des fêtes. »

Les autres propositions sont à l'étude comme un « pas dans le vide » avec panorama, les balades à travers les hameaux par un cheminement patrimonial ou l'installation d'un bivouac sur l'Ormet supérieur. Nous verrons lesquels de nos projets seront subventionnables, nous tenons à mettre en avant notre patrimoine et nos paysages, nous attendons des devis.

-Un règlement va être proposé pour l'utilisation de la plateforme de stockage provisoire (à côté de la déchetterie) pour du matériel uniquement, suivant les demandes. Nous devons encore effectuer quelques finitions, cette plateforme est réservée aux artisans et aux agriculteurs.

-Petit rappel, les containers sont interdits en « zone NA ».

-L'ancien garage à dameuses est devenu un garage communal avec des portes qui ferment, et a été transféré budgétairement du budget RM au budget général.

-Nous allons proposer une convention à l'association de chasse concernant leur nouveau local au chef-lieu qui a été vidé pour l'occasion.

-Le statut de notre déchetterie qui est en fait un point de collecte est en train d'évoluer. La communauté de communes paye la gardienne, le Sirtom enlève les bennes.
Le Sirtom propose de prendre cette déchetterie en charge si la Communauté de Communes est d'accord, 10 000€ la Communauté de Communes et le Sirtom 10 000€, la contrepartie serait : actuellement dans une déchetterie les artisans payent pour déposer, toutes les Communautés de Communes fonctionnent ainsi, sur notre point de collecte nos artisans ne payent pas mais nos employés doivent descendre leurs dépôts ce qui coûte à la commune, nous allons étudier ces propositions.

10-Questions diverses.

-Questions de Madame Marie-Christine Cararra :
Pourrait-on avoir un local de dons pour des personnes qui souhaitent donner leurs affaires ? Réponse : cela est déjà organisé à la déchetterie, Sonia récupère ce qui est récupérable et le donne.
Sans déchetterie il faudrait qu'une association le prenne en charge nous allons faire un appel dans Intra-muros, si une association était prête à prendre en charge un tel local ?

Serait-il possible d'avoir une ancienne cabine téléphonique pour poser des livres et les mettre à disposition gratuitement ? Réponse : dans le hall de la poste cette cabine téléphonique existe déjà, c'est une très bonne idée à mettre en place.

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383

Serait-il possible de mettre en place un composteur ? Réponse : vous pouvez faire la demande au Sirtom pour les particuliers, ceci fait partie de leurs compétences il faudra effectuer une petite formation.

-Questions de Monsieur Jean-Marie Dufour :
Concernant la carte Skiogrande ? Réponse : nous sommes en train d'adhérer.

Quelles pistes seront ouvertes ? Réponse : toutes les pistes seront ouvertes sauf le téléski de Rogemont car son coût est relativement important.

Est-ce qu'il y aura une tarification spéciale pour un forfait Saint-Col ? Réponse : oui nous précisons également la gratuité du ski débutant sur le téléski de l'Epinette ainsi que le tapis.

Où en est le contact avec le promoteur immobilier ? Réponse : Nous leur avons fourni les documents demandés, ils étudient les projets et reviennent vers nous ultérieurement.

Concernant l'arrêt de bus du hameau de la Pierre, pour les élèves de l'école primaire nous en avons fait créer un en face de l'entrée de Goélia, l'arrêt collège se faisait devant le bâtiment de la billetterie de la Pierre, arrêt non reconnu, c'était un arrêt de complaisance qui engage la responsabilité du chauffeur, l'arrêt légitime est celui en face de l'entrée de Goélia, les familles ont été informées.

-Question de Madame Christine Rotta :
Serait-il possible d'acquérir le terrain à côté de l'école qui est en vente car devant l'école il n'y a pas de place et souvent les voitures font demi-tour devant chez moi ?
Problème de vitesse également sur cette route.
Réponse : petite précision : l'école est communale et appartient à Saint-Colomban, il existe une convention intercommunale avec Saint-Alban. Il est compliqué d'acquérir un morceau de terrain mis à la vente pour créer un parking, la mairie va étudier une possible solution.

-Question de Monsieur Daniel SORNET
Concernant l'école des Moulins que va-t-elle devenir ? Réponse : il faudrait 100 000€ pour remettre aux normes ce bâtiment de 30 lits, ce sera notre prochain chantier.

Intervention de Ralph Rostolan-Brusque qui signale une réunion qui s'est tenue 1 h avant le Conseil municipal concernant la mise en place de l'école de ski avec Monsieur Christian Grange pour cette saison hivernale. Une invitation a été envoyée à tous les moniteurs/trices de ski de Saint-Colomban, tous n'ont pas répondu, le syndicat va nous aider, il faut savoir que 75% de notre chiffre d'affaires provient des forfaits Sybelles, pour cette année nous n'avons pas le financement pour ouvrir le téléski de Rogemont. Il devrait y avoir 2 moniteurs ESF permanents pour cet hiver (dont Gabin GIRARD) et 3 moniteurs en renfort sur les vacances scolaires.

Levée de séance à 18h49.

Secrétaire de séance :
Ségolène COIN

Le Maire :
Stéphan PEZZANI

Mise en ligne le : 26/10/2026 23:11 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Colomban-des-Villards
https://www.st-colomban-des-villards.fr/documents_administratifs/84383